

Version: 1

Date de version: 29/06/2022

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

## Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Mint Oishi - DIY.

Numéro UFI : 0TC2-PJFK-8007-NA3D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays : France:

Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

+ 33 (0)1 45 42 59 59.





## ទ្ទឹ **2** Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H319 Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

❖

Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diene, d-p-mentha-1(6),8-dien-2-one. Peut produire une réaction allergique.

### Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Mises en garde - Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Mises en garde - Réponse

P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

P338 lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

#### Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

### 2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles





## **Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

	Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification	
2-isoprop	yl-N,2,3-trimethylbut	yramide			
N°CAS N°EC N°IDX	51115-67-4 256-974-4	C< 7.389%		H302	Nocif en cas d'ingestion
ethyl acet	ate [1]				
N°CAS N°EC N°IDX	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5	C< 4.356%		H225 H319 H336	Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	, 3-methyl- [1]				
N°CAS N°EC N°IDX	123-51-3 204-633-5 603-006-00-7	C< 1.0825%		H226 H315 H318	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires
N-ethyl-2	-(isopropyl)-5-methyld	cyclohexanecarboxami	ide	ПЭЭЭ	redt litter les voies respiratoires
N°CAS N°EC N°IDX	39711-79-0 254-599-0	C< 1.064%		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
(R)-p-mer	ntha-1,8-diene				
N°CAS N°EC N°IDX	5989-27-5 227-813-5 601-029-00-7	C≤ 0.3339999999%		H226 H315 H317 H400 H410	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
d-p-ment	ha-1(6),8-dien-2-one				
N°CAS N°EC N°IDX	99-49-0 202-759-5 606-148-00-8	C≤ 0.1503%		H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

#### 3.3 Remarque



Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

# र्डं 4 Premiers secours

## 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Remplacer les vêtements contaminés et trempés.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

#### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

## ទី **5** Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.





Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

#### 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets. Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

CALUMETTE





Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

## 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# ក្ខី **7** Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

## Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

#### Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

# 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

## Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.







## Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Туре
ethyl acetate CAS: 141-78-6 (FR)	400	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethyl acetate CAS: 141-78-6 (FR)	734	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
1-Butanol, 3-methyl- CAS: 123-51-3 (FR)	100	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
1-Butanol, 3-methyl- CAS: 123-51-3 (FR)	360	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethyl acetate CAS: 141-78-6 (FR)	1,468	mg/m³	Valeur limite d'exposition (15 minutes)

#### Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

## Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque:

Pas de données disponibles

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Mesures d'ordre technique appropriées :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

## Equipement de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

Mesures de protection des mains supplémentaires

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.

Protection de la peau Protection des mains :

Type de gants appropriés

Aucune donnée disponible,

Porter des gants de protection.

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois



#### Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

#### Protection du corps :

#### Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

#### Protection respiratoire

#### Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

#### Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

### Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

#### Contrôles liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

#### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

## 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: LiquideCouleur: Divers

Odeur : Pas de données disponibles Seuil olfactif : Pas de données disponibles

oH : 3,

Point de fusion/point de congélation : Pas

Pas de données disponibles 3,2 Pas de données disponibles





Point initial d'ébullition et intervalle Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair 76°C

Taux d'évaporation Pas de données disponibles Inflammabilité Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données disponibles Densité de vapeur Pas de données disponibles Densité relative Pas de données disponibles Solubilité(s) Pas de données disponibles Pas de données disponibles

Coefficient de partage: n-octanol/eau

(journal KOC)

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Viscosité Pas de données disponibles Propriétés explosives Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants Pas de données disponibles Log Kow Pas de données disponibles

#### 9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

## Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévue







## 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## $^{rac{1}{2}}$ Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

## Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

## **Substances:**

• N-ethyl-2-(isopropyl)-5-methylcyclohexanecarboxamide (CAS: 39711-79-0) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2900	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Espece : lapin

Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
NOEC/CEx	=	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure

ascendante et descendante)

Paramètre	Opérateur	
DL50:	=	
Conclusion	: Effet indésirable obser	vé

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6) :

Espece : Rat

Sexe : Pas de données disponibles





Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5 620	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

## 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### **Substances:**

#### • N-ethyl-2-(isopropyl)-5-methylcyclohexanecarboxamide (CAS: 39711-79-0) :

Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Espece : Pas de données disponibles
Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	5000	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	3216	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

#### 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Espece : Rat





Sexe mâle femelle

Directives OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)

Voie d'aministration inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur Durée d'exposition/unité heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOEC/CEx		=	11	mg/L

Conclusion Aucun effet indésirable observé.

• ethyl acetate (CAS: 141-78-6):

Espece Rat

Sexe mâle femelle

Pas de données disponibles Directives

Voie d'aministration inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur Durée d'exposition/unité heure

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LCLo:		=	6000	ppm

Conclusion Aucun effet indésirable observé.

### 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### **Substances:**

• N-ethyl-2-(isopropyl)-5-methylcyclohexanecarboxamide (CAS: 39711-79-0) :

: in vitro Type de test Espece Humain

Pas de données disponibles Sexe

Directives Ligne directrice 439 de l'OCDE (Irritation de la peau in vitro)

Durée d'exposition/valeur Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Aucun effet indésirable observé (non irritant) Conclusion

Type de test in vitro Espece Humain

Sexe Pas de données disponibles

Directives Ligne directrice 492 de l'OCDE (Méthode d'essai de l'épithélium cornéen humain

> reconstruit (RhCE) pour l'identification des produits chimiques ne nécessitant pas de classification et d'étiquetage en cas d'irritation oculaire ou de lésions oculaires

Durée d'exposition/valeur Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité **Paramètre** Cadre



Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :
Type de test : in vivo
Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé ( non irritant)

#### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Paramètre** 

#### **Substances:**

#### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion

Cadre

Type de méthode : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles

Time Point

Reversibilité





Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

#### 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• N-ethyl-2-(isopropyl)-5-methylcyclohexanecarboxamide (CAS: 39711-79-0) :

Espece : Cochon d'Inde

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :
Espece : Souris
Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles : Pas de données disponibles :







Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Cochon d'Inde

Sexe : Mâle

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé ( non sensibilisant)

## 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

## 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

## 11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

## Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### **Substances:**

## • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 103 Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre Resultats/Sexe Opérateur

LOAEL =

Conclusion : Effet indésirable observé

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Type de test : in vitro





Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Pas de données disponibles

Voie d'aministration : intrapéritonéale

Durée d'exposition/valeur : 8

Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	250	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

## 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

## Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### **Substances:**

#### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris

Sexe : mâle femelle

Directives : Directrice de l'OCDE 1 (dose répétée de 2 jours de toxicité orale chez les rongeurs)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 13
Durée d'exposition/unité : semaines

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité	
NOAEL		=	591	mg/kg bw/jour	Ī

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

## • 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle
Directives : TG 1 de l'OCDE
Voie d'aministration : oral: eau potable

Durée d'exposition/valeur : 3 Durée d'exposition/unité : mois

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	1250	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable sur la reproductivité

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Rat

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 414 de l'OCDE (Étude sur la toxicité pour le développement

prénatal)

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : Pas de données disponibles





Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	10000	mg/m³

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

## 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Type de test : Dommages à l'ADN et/ou réparation

Espece : Rat Sexe : Mâle

Directives : Pas de données disponibles Type de méthode : mammalian comet assay

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Essai cytogénétique sur cellules germinales de mammifères

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Concentration : 19.75 mg/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

#### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.13 Informations complémentaires





Pas de données disponibles

## **12** Informations écologiques

## 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### **Substances:**

Toxicité aquatique court terme :

• N-ethyl-2-(isopropyl)-5-methylcyclohexanecarboxamide (CAS: 39711-79-0) :

Animaux/Categorie : Poisson
Espece : Danio rerio
Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre Valeur Unité

CL50: 100 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre Valeur Unité

EC50: 50 mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	50	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

#### • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas (Vairon à grosse tête

Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre Valeur







720 EC50:  $\mu g/L$ 

Pas de données disponibles Remarques

Animaux/Categorie Crustacés Daphnia magna Espece

Durée du test Unité heures Directives **OCDE 202** 

Unité Valeur **Paramètre** EC50: 0.307 mg/L

Pas de données disponibles Remarques algues ou cyanobactéries Animaux/Categorie Pseudokirchneriella subcapitata. Espece

Durée du test 72 Unité heures **OCDE 201** Directives

**Paramètre** Valeur Unité EC50: 0.32 mg/L

Pas de données disponibles Remarques

Animaux/Categorie micro-organismes

Espece Pas de données disponibles

Durée du test 3 Unité heures

Directives Pas de données disponibles

Unité **Paramètre** Valeur EC50: 209 mg/L

Pas de données disponibles Remarques

• 1-Butanol, 3-methyl- (CAS: 123-51-3):

Animaux/Categorie Poisson

Salmo gairdneri Espece

Durée du test Unité heu Directives **OCDE 203** 

Valeur Unité **Paramètre** CL50: 700 mg/L

Pas de données disponibles Remarques

Animaux/Categorie Crustacés Daphnia magna Espece

Durée du test 48 Unité heures

Directives Pas de données disponibles

**Paramètre** Valeur EC50: 255 Pas de données disponibles Remarques

algues ou cyanobactéries Animaux/Categorie Espece Scenedesmus subspicatus.

Durée du test 72







Unité : heures Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	260	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 180 Unité : minutes

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	1000	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

## • 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité	
NOEC/CEx	100	mg/L	

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72
Unité : heures
Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité	
EC50:	100	mg/L	

Remarques : Pas de données disponibles

### Toxicité aquatique long terme :

## • (R)-p-mentha-1,8-diene (CAS: 5989-27-5) :

Animaux/Categorie : Poissor

Espece : Pimephales promelas

Directives : OCDE 212

Durée d'exposition/valeur : 8
Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	59	μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés
Espece : Daphnia magna
Directives : OCDE 211

Durée d'exposition/valeur : 21

Durée d'exposition/valeur : 21 Durée d'exposition/unité : jours







Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	50	μg/L

Remarques : Pas de données disponibles

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## 12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## ទ្ចី 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Élimination des produits/emballages :

Codes déchet

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :





Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

#### Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

#### Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

#### 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 14 Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

## 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

#### 14.8 Informations complémentaires





Pas de données disponibles

## **15** Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

### Législation européenne :

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009):

Substance				CAS	EC	
(R)-p-menth	a-1,8-diene	<u>;</u>		5989-27-5	227-813-5	

REACH : Annex XVII (Restrictions) :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5
1-Butanol, 3-methyl-	123-51-3	204-633-5
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4

Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethyl acetate	141-78-6	205-500-4	RG: 84
isopentyl acetate	123-92-2	204-662-3	RG: 84
1-Butanol, 3-methyl-	123-51-3	204-633-5	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur. Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

## 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## **16** Autres informations

#### 16.1 Indication des changements





Non applicable (première édition de la FDS).

### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement

concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

## 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

# 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	STOT SE 3 H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
		néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
		terme

## 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 29/06/2022 Date de version : 29/06/2022 Date d'impression : 29/06/2022





Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.



